Coalition des universités et collèges de l’Ontario

Déclaration sur les politiques de liberté d’expression mandatées par le gouvernement

Les universités et les collèges de l’Ontario sont des espaces vitaux où une culture de débats universitaires enrichissants et la liberté d’expression devraient être favorisées. Le progrès des connaissances est au cœur du mandat de nos établissements d’enseignement postsecondaire, ce qui exige que nos campus soient des endroits où tous les membres de la communauté ont le droit de s’exprimer et de se lancer des défis intellectuels dans le respect mutuel. Les associations des professeurs d’université, les syndicats et les syndicats étudiants croient profondément en ces droits et poursuivront leur travail collectif pour les faire respecter.

Il n’y a pas de crise en matière de liberté d’expression sur les campus de l’Ontario. Il s’agit d’une fiction idéologique qu’utilise le gouvernement pour justifier l’ingérence dans la gouvernance universitaire et dans l’autonomie des universités et des collèges de l’Ontario. Il est révélateur que le gouvernement n’ait consulté aucun intervenant du secteur avant d’annoncer la nouvelle exigence relative aux politiques en matière de « liberté d’expression » sur les campus et aux mesures disciplinaires liées à d’éventuelles compressions dans le financement des universités et des collèges.

Cette intervention est non seulement inutile, mais néfaste. Ces politiques limiteront, en réalité, les droits des professeurs, du personnel et des étudiants de s’exprimer et compromettront la qualité de l’éducation et de la recherche des étudiants :

* La menace de discipliner les étudiants, le personnel et les professeurs limite, de fait, l’expression des droits sur le campus, particulièrement pour les groupes systématiquement marginalisés. Les membres de la communauté du campus peuvent être dissuadés de s’exprimer de crainte de faire l’objet de représailles.
* La menace de ne pas accorder de soutien financier ni de reconnaissance aux groupes étudiants du campus musèle les étudiants et leur refuse le droit à la liberté d’association.
* La menace de compressions budgétaires pour des universités et des collèges déjà sous-financés mine leur intégrité scolaire et compromet la qualité de l’éducation et de la recherche.
* L’exigence pour les universités et les collèges d’élaborer des politiques en matière de liberté d’expression mine l’autonomie des établissements et contourne d’importantes protections qui permettent à nos établissements d’enseignement postsecondaire de fonctionner sans ingérence politique du gouvernement.

Compte tenu de ces nombreux dangers réels, nous encourageons le gouvernement de l’Ontario à reconsidérer cette directive, à éliminer les mesures disciplinaires prescrites, à retirer ses menaces de compressions budgétaires, à respecter l’autonomie des universités et des collèges de l’Ontario et à appuyer les droits d’expression des étudiants, du personnel et des professeurs.

Les universités et les collèges de l’Ontario ont déjà mis en place des politiques qui régissent l’expression sur les campus, et il n’est pas logique d’exiger que ces politiques soient arbitrairement reformulées simplement pour qu’elles se conforment à un ensemble de principes élaborés par une université privée aux États-Unis.

Certaines améliorations pourraient être apportées pour favoriser une plus grande liberté d’expression sur nos campus. L’augmentation de la précarité du travail en milieu universitaire et collégial signifie qu’une majorité des professeurs des universités et des collèges ne peuvent pas se fier à la protection de la liberté scolaire accordée aux professeurs titulaires et, bien que les professeurs et les étudiants des universités soient représentés dans les organes décisionnels des établissements, les organes représentatifs de gouvernance collégiale font défaut dans les collèges de l’Ontario.

Cependant, la nouvelle exigence du gouvernement en matière de liberté d’expression ne fera rien pour régler ces problèmes ni pour favoriser une meilleure expression sur les campus. Elle ne fera que créer un environnement plus polarisé et plus litigieux qui risque de supprimer l’expression.

Pour relever de façon importante les véritables défis auxquels font face nos campus, les établissements d’enseignement postsecondaire devront observer une gouvernance collégiale en adoptant des organismes décisionnels plus transparents et plus responsables qui représentent tous les membres de la communauté des campus. C’est grâce à des campus plus démocratiques que nous assurerons la liberté d’expression et la vitalité continue des établissements d’enseignement postsecondaire de l’Ontario.

*Nour Alideeb, présidente, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants–Ontario
Janice Folk-Dawson, présidente, Secteur universitaire de SCFP–Ontario
Gyllian Phillips, présidente, Union des associations des professeurs des universités de l’Ontario
Chris Buckley, président de la Fédération du travail de l’Ontario
RM Kennedy, président, personnel scolaire des collèges du SEFPO
Janice Hagan, présidente, personnel de soutien des collèges du SEFPO
Kella Loschiavo, présidente, Secteur 9 universités du SEFPO
Harvey Bischof, président, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l’Ontario
Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive régionale, AFPC–Ontario
Marty Warren, directeur, Syndicat des Métallos–District 6*

Pour toute demande médiatique, prendre contact avec :
Ben Lewis, responsable des communications
Union des associations des professeurs des universités de l’Ontario
blewis@ocufa.on.ca | 416 306-6033